

ORCOM MBA Audit
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 37 rue du Général Foy 75008 PARIS
RCS PARIS 844 056 655

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 3 juin,

À 10 heure 30,

Les associés de la Société **ORCOM MBA Audit** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 2, avenue de Paris à ORLÉANS (45000) sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la Société **ORCOM**, Directeur Général, représentée par **Monsieur Michel MARTIN**, en sa qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société ORCOM.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- Le rapport du Président,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Fin de mandat du Président et remplacement, et fin du mandat du Directeur Général,
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes annuels sur l'exercice écoulé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et confirme le terme du mandat social en cours de Monsieur Thierry BEAUVAIS, tel que décidé par décision de l'Associée unique en date du 27 juin 2024, au 30 juin 2026.

L'Assemblée Générale confirme en tant que de besoin, que la cessation du mandat de Monsieur Thierry BEAUVAIS interviendra de plein droit au 30 juin 2026 par la simple survenance de ce terme et sans formalités particulières et ne s'accompagnera d'aucun versement d'indemnité ni de pénalités de quelque nature que ce soit à son profit (en ce compris d'indemnité de départ à la retraite) et qu'il ne sera procédé à son remplacement.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Thierry BEAUVAIS pour l'ensemble des services qu'il a rendu à la société.

L'Assemblée Générale décide, à effet du 1^{er} juillet 2026, de nommer la Société ORCOM, Société anonyme au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est situé 2, avenue de Paris à ORLÉANS (45000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 314 910 225, en qualité de nouvelle Présidente pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, et constate en conséquence, la fin de ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

